699733-2026 - Licitación

Bélgica – Servicios de seguros – Renouvellement du portefeuille d'assurances de la Ville, du CPAS et de la Régie Communale Autonome
OJ S 196/2026 09/10/2026
Anuncio de contrato o de concesión. Régimen normal - Anuncio de cambios
Servicios

1. Comprador

1.1. Comprador

Denominación oficial: Commune de Leuze-en-Hainaut
Correo electrónico: b.menu@leuze-en-hainaut.be
Naturaleza jurídica del comprador: Autoridad local
Actividad del poder adjudicador: Servicios públicos generales

2. Procedimiento

2.1. Procedimiento

Título: Renouvellement du portefeuille d'assurances de la Ville, du CPAS et de la Régie Communale Autonome
Descripción: Le présent marché est un marché de services d'assurances, qui tombe sous les codes CPV 66510000-8 jusqu'à et y compris 66720000-3. Il a pour objet l'attribution des lots d'assurances suivants : LOT 1 : ASSURANCES DOMMAGES, ACCIDENTS, RESPONSABILITÉS ET AUTOMOBILES (DIVISÉ EN 17 VOLETS) : Volet 1 : Assurance incendie et périls connexes Volet 2 : Assurance tous risques électroniques et informatiques Volet 3 : Assurance transport et séjours de valeurs Volet 4 : Assurance accident de travail Volet 5 : Assurance excédent-loi Volet 6 : Assurance 24h/24 pour le Collège communal Volet 7 : Assurance accidents pour les conseillers communaux Volet 8 : Assurance accidents pour les conseillers du CPAS Volet 9 : Assurance responsabilité civile générale Volet 10 : Assurance responsabilité propre aux mandataires publics Volet 11 : Assurance RC Exploitation et RC Professionnelle des Architectes Volet 12 : Assurance de la responsabilité objective en cas d'incendie et d'explosion Volet 13 : Assurance RC scolaire et collective accidents Volet 14 : Assurance de la responsabilité des Dirigeants (D&O) Volet 15 : Assurance sportive Volet 16 : Assurance flotte véhicules Volet 17 : Assurance omnium missions LOT 2 : ASSURANCE CYBER Le soumissionnaire peut soumissionner pour un ou plusieurs lots. Le soumissionnaire est tenu, sous risque de voir son offre non retenue pour le lot en question, de soumissionner pour tous les volets d'un même lot.
Identificador del procedimiento: 7edc324c-197d-496c-a032-ad318d482567
Identificador interno: PPP07S-1027/6103/2026/046/1027-BM
Tipo de procedimiento: Abierto
El procedimiento está acelerado: no

2.1.1. Finalidad

Naturaleza del contrato: Servicios
Clasificación principal (cpv): 66510000 Servicios de seguros

2.1.2. Lugar de ejecución

Subdivisión del país (NUTS): Arr. Tournai-Mouscron (BE328)
País: Bélgica

2.1.2. Lugar de ejecución

Subdivisión del país (NUTS): Arr. Tournai-Mouscron (BE328)
País: Bélgica

2.1.2. Lugar de ejecución

Subdivisión del país (NUTS): Arr. Tournai-Mouscron (BE328)
País: Bélgica

2.1.4. Información general

Información complementaria: Pouvoir adjudicateur : I. Commune de Leuze-en-Hainaut Adresse postale : Avenue de la Résistance, 1 à 7900 Leuze-en-Hainaut (Belgique) Code NUTS : BE328 Point(s) de contact : Monsieur Rudy Bral - @mail : r.bral@leuze-en-hainaut.be - tél : 069/66.98.46 II. Centre Public d'Action Sociale Adresse : Tour Saint Pierre, 14 à 7900 Leuze-en-Hainaut (Belgique) Code NUTS : BE328 Numéro national d'identification : C.P.A.S. Point(s) de contact : Madame Muriel Pecquereau - @mail : muriel.pecquereau@cpas-leuze-en-hainaut.be - tél : 069/36.24.07 III. Régie Communale Autonome Adresse : Rue d'Ath, 33 Bte. 5 à 7900 Leuze-en-Hainaut (Belgique) Numéro nation d'identification : RCA Point(s) de contact : Monsieur Ludovic Mauroy - @mail : l.mauroy@leuze-en-hainaut.be - tél : 069/45. 28.30

Base jurídica:

Directiva 2014/24/UE

2.1.5. Condiciones de la contratación pública

Condiciones de presentación:

Número máximo de lotes a los que un licitador puede presentar ofertas: 2

Condiciones del contrato:

Número máximo de lotes por los que se pueden adjudicar contratos a un solo licitador: 2

2.1.6. Motivos de exclusión

Fuentes de los motivos de exclusión: Documento de contratación

5. Lote

5.1. Lote: LOT-0001

Título: ASSURANCES DOMMAGES, ACCIDENTS, RESPONSABILITÉ, AUTOMOBILES - Ville, CPAS et RCA

Descripción: Le lot 1 (Assurances dommages, accidents, responsabilités et automobiles) est divisé en 17 volets : Volet 1 : Assurance incendie et périls connexes Volet 2 : Assurance tous risques électroniques et informatiques Volet 3 : Assurance transport et séjours de valeurs Volet 4 : Assurance accident de travail Volet 5 : Assurance excédent-loi Volet 6 : Assurance 24h/24 pour le Collège communal Volet 7 : Assurance accidents pour les conseillers communaux Volet 8 : Assurance accidents pour les conseillers du CPAS Volet 9 : Assurance responsabilité civile générale Volet 10 : Assurance responsabilité propre aux mandataires publics Volet 11 : Assurance RC Exploitation et RC Professionnelle des Architectes Volet 12 : Assurance de la responsabilité objective en cas d'incendie et d'explosion Volet 13 : Assurance RC scolaire et collective accidents Volet 14 : Assurance de la responsabilité des Dirigeants (D&O) Volet 15 : Assurance sportive Volet 16 : Assurance flotte véhicules Volet 17 : Assurance omnium missions

Identificador interno: 2026/046/1027-BM_1

5.1.1. Finalidad

Naturaleza del contrato: Servicios
Clasificación principal (cpv): 66510000 Servicios de seguros

5.1.2. Lugar de ejecución

Localidad: Leuze-en-Hainaut
Código postal: 7900
Subdivisión del país (NUTS): Arr. Tournai-Mouscron (BE328)
País: Bélgica
Información complementaria: Conseil de l'Action Social du CPAS

5.1.2. Lugar de ejecución

Dirección postal: Avenue de la Résistance 1
Localidad: Leuze
Código postal: 7900
Subdivisión del país (NUTS): Arr. Tournai-Mouscron (BE328)
País: Bélgica
Información complementaria: Hotel de Ville

5.1.2. Lugar de ejecución

Dirección postal: Rue d'Ath, 33 Bte. 5
Localidad: Leuze-en-Hainaut
Código postal: 7900
Subdivisión del país (NUTS): Arr. Tournai-Mouscron (BE328)
País: Bélgica
Información complementaria: Régie Communale Autonome de la Commune de Leuze-en-Hainaut

5.1.3. Duración estimada

Duración: 1 460 Días

5.1.4. Renovación

Número máximo de renovaciones: 3
Más información sobre renovaciones: Le lot 1 comporte trois reconductions. Le marché a une durée d'un an prenant cours à la date de début des contrats d'assurances, telle que mentionnée dans la lettre de notification d'attribution de son offre au soumissionnaire (date envisagée : le 1er janvier 2027 à 00h00). Il est ensuite reconductible tacitement et sans formalité avec un maximum de trois reconductions. La durée totale du marché et de ses reconductions ne peut en aucun cas excéder quatre ans à dater de la conclusion de celui-ci. Chaque partie peut néanmoins mettre fin de manière unilatérale au contrat d'assurance à la fin de la première, de la deuxième ou de la troisième année, à condition que la notification à l'autre partie soit faite par lettre recommandée, en respectant le délai de préavis suivant : - en cas de résiliation par le preneur d'assurance : au moins trois mois avant l'échéance annuelle ; - en cas de résiliation par l'assureur : au moins six mois avant l'échéance annuelle. La partie qui exerce ce droit de mettre fin au marché n'est tenue au paiement d'aucune indemnité à l'autre partie.

5.1.6. Información general

Participación reservada:

La participación no está reservada.
Deben indicarse los nombres y las cualificaciones profesionales del personal encargado de ejecutar el contrato: No se requiere
Proyecto de contratación pública no financiado con fondos de la UE

La contratación pública está cubierta por el Acuerdo sobre Contratación Pública (ACP): sí

5.1.9. Criterios de selección

Fuentes de los criterios de selección: Anuncio
Criterio: Otros requisitos económicos o financieros
Descripción del criterio de selección: La preuve qu'il est agrée par la Banque Nationale de Belgique (BNB) pour pratiquer les branches d'assurances du présent marché (partie IV A.1). Outre cette preuve, si le candidat est inscrit au registre d'un État membre de l'Éspace économique européen autre que la Belgique, il doit apporter la preuve qu'il est autorisé à exercer par voie de succursale en Belgique et en outre un document d'où il ressort qu'il dispose d'une filiale ou d'une représentation suffisante en Belgique. Niveau(x) minimal(aux): la preuve de cet agrément

Criterio: Referencias sobre servicios específicos
Descripción del criterio de selección: La liste des principaux services d'assurances réalisés au cours des trois dernières années, indiquant le montant des primes estimées, la date et l'identité des preneurs d'assurance concernés. Niveau(x) minimal(aux): 3 références par lot

Criterio: Otros requisitos económicos o financieros
Descripción del criterio de selección: * Le soumissionnaire doit remplir la partie III du DUME qui a trait aux motifs d'exclusion. Les motifs d'exclusion énoncés dans le DUME sont ceux repris mutatis mutandis aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 et plus amplement détaillés aux articles 61 à 64 de l'arrêté royal du 18 avril 2017. Ils sont divisés en trois catégories : a) Section A : Motifs liés à des condamnations pénales (art. 67 : motifs d' exclusion obligatoire) L'adjudicateur exclut, à quelque stade de la procédure que ce soit, le soumissionnaire qui a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour l'une des infractions suivantes : 1) participation à une organisation criminelle telle que définie à l'article 324bis du Code pénal ou à l'article 2 de la décision-cadre 2008/841/JAI du Conseil du 24 octobre 2008 relative à la luttre contre la criminalité organisée ; 2) corruption, telle que définie aux articles 246 et 250 du Code pénal ou à l'article 3 de la Convention relative à la lutte contre la corruption impliquant des fonctionnaires des Communautés européennes ou des fonctionnaires des Etats membres de l' Union européenne ou à l'article 2.1., de la décision-cadre 2003/568/JAI du Conseil du 22 juillet 2003 relative à la lutte contre la corruption dans le secteur privé ; 3) fraude au sens de l'article 1er de la convention relative à la protection des intérêts financiers des communautés européennes, approuvée par la loi du 17 février 2002 ; 4) infractions terroristes ou infractions liées aux activités terroristes, telles qu'elle sont définies à l'article 137 du Code pénal, aux articles 1er ou 3, de la décision-cadre 2002/475/JAI du Conseil du 13 juin 2002, relative à la lutte contre le terrorisme, ou incitation à commettre une infraction, complicité ou tentative d' infraction telles qu'elle sont visées à l'article 4 de ladite décision-cadre ; 5) blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme tels que définis à l'article 5 de la loi du 11 janvier 1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme ou à l'article 1er de la Directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme ; 6) travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains définis à l'article 433 quinquies du Code pénal ou à l'article 2 de la Directive 2011/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2011 concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène ainsi que la protection des victimes et remplaçant la décision-cadre 2002 /629/JAI du Conseil ; 7) occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal au sens de

l’article 35/7 de la loi du 12 avril 1965 concernant la protection de la rémunération des travailleurs ou au sens de la loi du 30 avril 1999 relative à l’occupation de travailleurs étrangers. Les exclusions 1) à 6) s’appliquent pour une période de 5 ans à compter de la date du jugement. Le critère d’exclusion 7) quant à lui s’applique pour une période de 5 ans à partir de la fin de l’infraction. Vérification des motifs d’exclusion Le pouvoir adjudicateur n’ayant pas la possibilité de vérifier lui-même l’absence de motifs d’exclusion obligatoires, le soumissionnaire devra produire, dès que le pouvoir adjudicateur lui en fera la demande, un extrait du casier judiciaire ou un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays d’origine ou de provenance et dont il résulte que les exigences relatives à l’absence de motifs d’exclusion obligatoires sont bien remplies, ainsi que le casier judiciaire de la personne habilitée à représenter le soumissionnaire aux fins de la présente procédure. En effet, l’obligation d’exclure le candidat ou le soumissionnaire s’applique aussi lorsque la personne condamnée par jugement définitif est un membre de l’organe administratif, de gestion ou de surveillance dudit candidat ou soumissionnaire ou détient un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein (article 67 de la loi). En conséquence, l’adjudicateur se réserve le droit de demander la production de l’extrait de casier judiciaire de tout autre membre de l’organe administratif, de gestion ou de surveillance dudit soumissionnaire ou de toute autre personne qui détient un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein. La date de délivrance de l’extrait de casier judiciaire ne peut être antérieure à 6 mois avant la date limite de dépôt des offres. Concernant un soumissionnaire belge, la demande de casier judiciaire d’une personne morale doit être effectuée auprès du Casier judiciaire central du SPF Justice. Voici les informations à cet égard : https://justice.belgium.be/fr/themes_et_dossiers/documents/demander_des_documents/extraits_de_casier_judiciaire. Adresse à laquelle l’extrait de casier judiciaire peut être demandé : CasierJudiciaire@just.fgov.be. Concernant les personnes physiques, l’extrait de casier judiciaire est celui au nom de la personne concernée et doit être demandé à l’ administration communale de son lieu de résidence. Enfin, le modèle de casier judiciaire est le modèle 1 délivré pour une profession réglementée sur base de l’article 596.1 du Code d’ instruction criminelle. Lors de la demande, il faut spécifier qu’il s’agit d’une soumission à un marché public. b) Section B : Motifs liés au paiement d’impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale Conformément aux articles 67 et 68 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, le soumissionnaire doit être en règle relativement à ses obligations en matière de cotisations de sécurité sociale et ses obligations fiscales. Le pouvoir adjucateur exclut, à quelque stade de la procédure de passation que ce soi

5.1.10. Criterios de adjudicación

Criterio:

Tipo: Coste
Descripción: Prix
Categoría del criterio de adjudicación de peso: Ponderación (puntos, exacto)
Criterio de adjudicación: número: 45

Criterio:

Tipo: Calidad
Descripción: Service
Categoría del criterio de adjudicación de peso: Ponderación (puntos, exacto)
Criterio de adjudicación: número: 40

Criterio:

Tipo: Calidad
Descripción: Garanties
Categoría del criterio de adjudicación de peso: Ponderación (puntos, exacto)

Criterio de adjudicación: número: 10
Criterio:
Tipo: Calidad
Descripción: Environmental Social and Gouvernance (ESG)
Categoría del criterio de adjudicación de peso: Ponderación (puntos, exacto)
Criterio de adjudicación: número: 5

5.1.11. Pliegos de contratación

Dirección de los pliegos de contratación: https://cloud.3p.eu/Downloads/1/1027/7S/2026

5.1.12. Condiciones de la contratación pública

Condiciones de presentación:
Presentación electrónica: Obligatoria
Dirección para la presentación: https://www.publicprocurement.be
Lenguas en las que pueden presentarse las ofertas o solicitudes de participación: francés
Catálogo electrónico: No autorizada
Variantes: No autorizada
Plazo de recepción de ofertas: 02/11/2026 10:00:00 (UTC+01:00) Hora de Europa Central, hora de verano de Europa Occidental
Duración durante la cual la oferta debe permanecer válida: 120 Días
Información sobre la apertura pública:
Fecha de apertura: 02/11/2026 10:00:00 (UTC+01:00) Hora de Europa Central, hora de verano de Europa Occidental
Lugar: Hôtel de ville, Salle du Conseil, 1er étage
Condiciones del contrato:
La ejecución del contrato debe realizarse en el marco de programas de empleo protegido: No
Facturación electrónica: Obligatoria
Se utilizarán pedidos electrónicos: no
Se utilizará el pago electrónico: no

5.1.15. Técnicas

Acuerdo marco:
Ningún acuerdo marco
Información sobre el sistema dinámico de adquisición:
Ningún sistema dinámico de adquisición

5.1.16. Información adicional, mediación y recurso

Organización encargada de los procedimientos de recurso: Conseil d'Etat
Información sobre los plazos de revisión: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : Conseil d'Etat
Organización que proporciona información adicional sobre el procedimiento de contratación: Cellule Marchés publics
Organización que proporciona más información sobre los procedimientos de recurso: Conseil d'Etat
Organización que recibe solicitudes de participación: Cellule Marchés publics

5.1. Lote: LOT-0002

Título: ASSURANCE CYBER - Ville, CPAS et RCA
Descripción: ASSURANCE CYBER - Ville, CPAS et RCA
Identificador interno: 2026/046/1027-BM_2

5.1.1. Finalidad

Naturaleza del contrato: Servicios
Clasificación principal (cpv): 66510000 Servicios de seguros

5.1.2. Lugar de ejecución

Localidad: Leuze-en-Hainaut
Código postal: 7900
Subdivisión del país (NUTS): Arr. Tournai-Mouscron (BE328)
País: Bélgica
Información complementaria: Conseil de l'Action Social du CPAS

5.1.2. Lugar de ejecución

Dirección postal: Avenue de la Résistance 1
Localidad: Leuze
Código postal: 7900
Subdivisión del país (NUTS): Arr. Tournai-Mouscron (BE328)
País: Bélgica
Información complementaria: Hotel de Ville

5.1.2. Lugar de ejecución

Dirección postal: Rue d'Ath, 33 Bte. 5
Localidad: Leuze-en-Hainaut
Código postal: 7900
Subdivisión del país (NUTS): Arr. Tournai-Mouscron (BE328)
País: Bélgica
Información complementaria: Régie Communale Autonome de la Commune de Leuze-en-Hainaut

5.1.3. Duración estimada

Duración: 1 460 Días

5.1.4. Renovación

Número máximo de renovaciones: 3
Más información sobre renovaciones: Le lot 2 comporte trois reconductions. Le marché a une durée d'un an prenant cours à la date de début des contrats d'assurances, telle que mentionnée dans la lettre de notification d'attribution de son offre au soumissionnaire (date envisagée : le 1er janvier 2027 à 00h00). Il est ensuite reconductible tacitement et sans formalité avec un maximum de trois reconductions. La durée totale du marché et de ses reconductions ne peut en aucun cas excéder quatre ans à dater de la conclusion de celui-ci. Chaque partie peut néanmoins mettre fin de manière unilatérale au contrat d'assurance à la fin de la première, de la deuxième ou de la troisième année, à condition que la notification à l'autre partie soit faite par lettre recommandée, en respectant le délai de préavis suivant : - en cas de résiliation par le preneur d'assurance : au moins trois mois avant l'échéance annuelle ; - en cas de résiliation par l'assureur : au moins six mois avant l'échéance annuelle. La partie qui exerce ce droit de mettre fin au marché n'est tenue au paiement d'aucune indemnité à l'autre partie.

5.1.6. Información general

Participación reservada:

La participación no está reservada.
Deben indicarse los nombres y las cualificaciones profesionales del personal encargado de ejecutar el contrato: No se requiere
Proyecto de contratación pública no financiado con fondos de la UE

La contratación pública está cubierta por el Acuerdo sobre Contratación Pública (ACP): sí

5.1.9. Criterios de selección

Fuentes de los criterios de selección: Anuncio
Criterio: Otros requisitos económicos o financieros
Descripción del criterio de selección: La preuve qu'il est agrée par la Banque Nationale de Belgique (BNB) pour pratiquer les branches d'assurances du présent marché (partie IV A.1). Outre cette preuve, si le candidat est inscrit au registre d'un État membre de l'Éspace économique européen autre que la Belgique, il doit apporter la preuve qu'il est autorisé à exercer par voie de succursale en Belgique et en outre un document d'où il ressort qu'il dispose d'une filiale ou d'une représentation suffisante en Belgique. Niveau(x) minimal(aux): la preuve de cet agrément

Criterio: Referencias sobre servicios específicos
Descripción del criterio de selección: La liste des principaux services d'assurances réalisés au cours des trois dernières années, indiquant le montant des primes estimées, la date et l'identité des preneurs d'assurance concernés. Niveau(x) minimal(aux): 3 références par lot

Criterio: Otros requisitos económicos o financieros
Descripción del criterio de selección: * Le soumissionnaire doit remplir la partie III du DUME qui a trait aux motifs d'exclusion. Les motifs d'exclusion énoncés dans le DUME sont ceux repris mutatis mutandis aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 et plus amplement détaillés aux articles 61 à 64 de l'arrêté royal du 18 avril 2017. Ils sont divisés en trois catégories : a) Section A : Motifs liés à des condamnations pénales (art. 67 : motifs d' exclusion obligatoire) L'adjudicateur exclut, à quelque stade de la procédure que ce soit, le soumissionnaire qui a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour l'une des infractions suivantes : 1) participation à une organisation criminelle telle que définie à l'article 324bis du Code pénal ou à l'article 2 de la décision-cadre 2008/841/JAI du Conseil du 24 octobre 2008 relative à la luttre contre la criminalité organisée ; 2) corruption, telle que définie aux articles 246 et 250 du Code pénal ou à l'article 3 de la Convention relative à la lutte contre la corruption impliquant des fonctionnaires des Communautés européennes ou des fonctionnaires des Etats membres de l' Union européenne ou à l'article 2.1., de la décision-cadre 2003/568/JAI du Conseil du 22 juillet 2003 relative à la lutte contre la corruption dans le secteur privé ; 3) fraude au sens de l'article 1er de la convention relative à la protection des intérêts financiers des communautés européennes, approuvée par la loi du 17 février 2002 ; 4) infractions terroristes ou infractions liées aux activités terroristes, telles qu'elle sont définies à l'article 137 du Code pénal, aux articles 1er ou 3, de la décision-cadre 2002/475/JAI du Conseil du 13 juin 2002, relative à la lutte contre le terrorisme, ou incitation à commettre une infraction, complicité ou tentative d' infraction telles qu'elle sont visées à l'article 4 de ladite décision-cadre ; 5) blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme tels que définis à l'article 5 de la loi du 11 janvier 1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme ou à l'article 1er de la Directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme ; 6) travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains définis à l'article 433 quinquies du Code pénal ou à l'article 2 de la Directive 2011/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2011 concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène ainsi que la protection des victimes et remplaçant la décision-cadre 2002 /629/JAI du Conseil ; 7) occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal au sens de

l'article 35/7 de la loi du 12 avril 1965 concernant la protection de la rémunération des travailleurs ou au sens de la loi du 30 avril 1999 relative à l'occupation de travailleurs étrangers. Les exclusions 1) à 6) s'appliquent pour une période de 5 ans à compter de la date du jugement. Le critère d'exclusion 7) quant à lui s'applique pour une période de 5 ans à partir de la fin de l'infraction. Vérification des motifs d'exclusion Le pouvoir adjudicateur n'ayant pas la possibilité de vérifier lui-même l'absence de motifs d'exclusion obligatoires, le soumissionnaire devra produire, dès que le pouvoir adjudicateur lui en fera la demande, un extrait du casier judiciaire ou un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance et dont il résulte que les exigences relatives à l'absence de motifs d'exclusion obligatoires sont bien remplies, ainsi que le casier judiciaire de la personne habilitée à représenter le soumissionnaire aux fins de la présente procédure. En effet, l'obligation d'exclure le candidat ou le soumissionnaire s'applique aussi lorsque la personne condamnée par jugement définitif est un membre de l'organe administratif, de gestion ou de surveillance dudit candidat ou soumissionnaire ou détient un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein (article 67 de la loi). En conséquence, l'adjudicateur se réserve le droit de demander la production de l'extrait de casier judiciaire de tout autre membre de l'organe administratif, de gestion ou de surveillance dudit soumissionnaire ou de toute autre personne qui détient un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein. La date de délivrance de l'extrait de casier judiciaire ne peut être antérieure à 6 mois avant la date limite de dépôt des offres. Concernant un soumissionnaire belge, la demande de casier judiciaire d'une personne morale doit être effectuée auprès du Casier judiciaire central du SPF Justice. Voici les informations à cet égard : https://justice.belgium.be/fr/themes_et_dossiers/documents/demander_des_documents/extraits_de_casier_judiciaire. Adresse à laquelle l'extrait de casier judiciaire peut être demandé : CasierJudiciaire@just.fgov.be. Concernant les personnes physiques, l'extrait de casier judiciaire est celui au nom de la personne concernée et doit être demandé à l' administration communale de son lieu de résidence. Enfin, le modèle de casier judiciaire est le modèle 1 délivré pour une profession réglementée sur base de l'article 596.1 du Code d' instruction criminelle. Lors de la demande, il faut spécifier qu'il s'agit d'une soumission à un marché public. b) Section B : Motifs liés au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale Conformément aux articles 67 et 68 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, le soumissionnaire doit être en règle relativement à ses obligations en matière de cotisations de sécurité sociale et ses obligations fiscales. Le pouvoir adjucateur exclut, à quelque stade de la procédure de passation que ce soi

5.1.10. Criterios de adjudicación

Criterio:

Tipo: Coste
Descripción: Prix
Categoría del criterio de adjudicación de peso: Ponderación (puntos, exacto)
Criterio de adjudicación: número: 45

Criterio:

Tipo: Calidad
Descripción: Service
Categoría del criterio de adjudicación de peso: Ponderación (puntos, exacto)
Criterio de adjudicación: número: 40

Criterio:

Tipo: Calidad
Descripción: Garanties
Categoría del criterio de adjudicación de peso: Ponderación (puntos, exacto)

Criterio de adjudicación: número: 10
Criterio:
Tipo: Calidad
Descripción: Environmental Social and Gouvernance (ESG)
Categoría del criterio de adjudicación de peso: Ponderación (puntos, exacto)
Criterio de adjudicación: número: 5

5.1.11. Pliegos de contratación

Dirección de los pliegos de contratación: https://cloud.3p.eu/Downloads/1/1027/7S/2026

5.1.12. Condiciones de la contratación pública

Condiciones de presentación:
Presentación electrónica: Obligatoria
Dirección para la presentación: https://www.publicprocurement.be
Lenguas en las que pueden presentarse las ofertas o solicitudes de participación: francés
Catálogo electrónico: No autorizada
Variantes: No autorizada
Plazo de recepción de ofertas: 02/11/2026 10:00:00 (UTC+01:00) Hora de Europa Central, hora de verano de Europa Occidental
Duración durante la cual la oferta debe permanecer válida: 120 Días
Información sobre la apertura pública:
Fecha de apertura: 02/11/2026 10:00:00 (UTC+01:00) Hora de Europa Central, hora de verano de Europa Occidental
Lugar: Hôtel de ville, Salle du Conseil, 1er étage
Condiciones del contrato:
La ejecución del contrato debe realizarse en el marco de programas de empleo protegido: No
Facturación electrónica: Obligatoria
Se utilizarán pedidos electrónicos: no
Se utilizará el pago electrónico: no

5.1.15. Técnicas

Acuerdo marco:
Ningún acuerdo marco
Información sobre el sistema dinámico de adquisición:
Ningún sistema dinámico de adquisición

5.1.16. Información adicional, mediación y recurso

Organización encargada de los procedimientos de recurso: Conseil d'Etat
Información sobre los plazos de revisión: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : Conseil d'Etat
Organización que proporciona información adicional sobre el procedimiento de contratación: Cellule Marchés publics
Organización que proporciona más información sobre los procedimientos de recurso: Conseil d'Etat
Organización que recibe solicitudes de participación: Cellule Marchés publics

8. Organizaciones

8.1. ORG-0001

Denominación oficial: Commune de Leuze-en-Hainaut
Número de registro: 0216693149

Dirección postal: Avenue de la Résistance 1
Localidad: Leuze-en-Hainaut
Código postal: 7900
Subdivisión del país (NUTS): Arr. Tournai-Mouscron (BE328)
País: Bélgica
Punto de contacto: Bambou Menu
Correo electrónico: b.menu@leuze-en-hainaut.be
Teléfono: +32 69669870
Fax: +32 69665665
Dirección de internet: https://www.leuze-en-hainaut.be/
Funciones de esta organización:
Comprador

8.1. ORG-0002
Denominación oficial: Cellule Marchés publics
Número de registro: CMP
Dirección postal: Avenue de la Résistance, 1
Localidad: Leuze-en-Hainaut
Código postal: 7900
Subdivisión del país (NUTS): Arr. Tournai-Mouscron (BE328)
País: Bélgica
Punto de contacto: Bambou Menu
Correo electrónico: b.menu@leuze-en-hainaut.be
Teléfono: +32 69669870
Dirección de internet: https://www.leuze-en-hainaut.be/
Funciones de esta organización:
Organización que proporciona información adicional sobre el procedimiento de contratación
Organización que recibe solicitudes de participación

8.1. ORG-0003
Denominación oficial: Conseil d'Etat
Número de registro: BE 0931.814.266
Dirección postal: Rue de la Science, 33
Localidad: BRUXELLES
Código postal: 1040
Subdivisión del país (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)
País: Bélgica
Correo electrónico: info@conseildetat.be
Teléfono: +32 22349611
Dirección de internet: http://www.raadvst-consetat.be/
Funciones de esta organización:
Organización encargada de los procedimientos de recurso
Organización que proporciona más información sobre los procedimientos de recurso

8.1. ORG-0004
Denominación oficial: 3P - Aanbieder van diensten / Prestataire de services
Número de registro: BE 0475.480.736
Localidad: Antwerpen / Anvers
Código postal: 2000
Subdivisión del país (NUTS): Arr. Antwerpen (BE211)
País: Bélgica

Correo electrónico: info@3p.eu
Teléfono: +32 3 294 30 51
Funciones de esta organización:
Proveedor de servicios de contratación pública

8.1. ORG-0005

Denominación oficial: FPS Policy and Support
Número de registro: BE 0671.516.647
Localidad: Brussels
Código postal: 1000
Subdivisión del país (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)
País: Bélgica
Correo electrónico: e.proc@publicprocurement.be
Teléfono: +32 2 740 80 00
Funciones de esta organización:
TED eSender

10. Modificación

Versión del anuncio anterior que debe modificarse: 57dd654e-65d6-480b-8c0a-bef9c06fe1a1-01
Principal motivo de la modificación: Información actualizada
Descripción: Ajout des documents à la demande des soumissionnaire via le forum.

10.1. Modificación

Identificador de sección: LOT-0001
Identificador de sección: LOT-0002
Los pliegos de contratación se modificaron el: 08/10/2026

Información del anuncio

Identificador/versión del anuncio: 5e1db60f-761a-471d-b787-46b48ecbba4a - 01
Tipo de formulario: Licitación
Tipo de anuncio: Anuncio de contrato o de concesión. Régimen normal
Subtipo de anuncio: 16
Fecha de envío del anuncio: 08/10/2026 00:00:00 (UTC+02:00) Hora de Europa Oriental, hora de verano de Europa Central
Anuncio: fecha de envío (por parte del eSender): 08/10/2026 00:00:00 (UTC+02:00) Hora de Europa Oriental, hora de verano de Europa Central
Lenguas en las que este anuncio está disponible oficialmente: francés
Número de publicación del anuncio: 699733-2026
Número de la edición del DO S: 196/2026
Fecha de publicación: 09/10/2026